

**Département
LOIRE-
ATLANTIQUE**

**Arrondissement
SAINT NAZAIRE**

**Centre Communal
d'Action Sociale de
TRIGNAC**

DEL_20230622_08

EXTRAIT DU REGISTRE

Séance du 22 Juin 2023



**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC**

L'an deux mille-vingt-trois, le vingt-deux juin,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment ESCALE) de TRIGNAC à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur AUFORT Claude et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Claude AUFORT, Laurence FREMINET, Dominique MAHE-VINCE, Stéphanie BURNEL, Solène MERABET, Brieg PICAULT,

Etaient excusés : David Pelon, Raphaël Mounier, Sylviane RUAUD, Christian Auclair, Eric MEIGNEN

Convocation	09 juin 2023
Nombre d'Administrateurs :	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	6
Excusés :	5
Absents	0
Procurations :	2
Votants :	8

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Eric Meignen a donné procuration à Dominique Mahé-Vince
- Claude Aufort a donné procuration à Laurence Fréminet (départ à 17h20)

Secrétaire de Séance : FREMINET Laurence

Auxiliaire de Séance : DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Approbation et Autorisation de Signature - Avenant Convention CAF – Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires

Madame Laurence FREMINET expose :

Pour rappel, la CDAP remplace Cafpro et autorise les partenaires à accéder à certaines données des allocataires via le service CDAP. Il s'agit d'un service sécurisé, pour un usage uniquement professionnel. Un choix de profils adaptés aux différents besoins ne rend possible que la consultation des informations qui peuvent vous être utiles dans l'exercice des fonctions de l'utilisateur. A ce jour, le CCAS dispose d'un accès T1 pour les travailleurs sociaux.

Descriptif du Profil T1 – Action sociale : Ce profil est destiné aux assistants de service social et aux conseillers en économie sociale et familiale de l'Etat et des départements ; aux assistants de service social des services hospitaliers, des collectivités territoriales, des Caisses régionales d'assurance maladie et de la Mutualité sociale agricole ; aux assistants de service social assurant la fonction de référent unique pour l'insertion sociale des bénéficiaires du Rsa.

Récemment, au regard de l'étendue des missions exercées par les CCAS, le profil T13 a été élargi aux agents administratifs. Ainsi, le CCAS de Trignac sollicite la création de 5 profils T13 pour les agents administratifs du CCAS de Trignac.

Considérant la nécessité de modifier la convention CDAP pour faciliter l'accès à CAF Partenaire des agents administratifs du CCAS.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2321-1,

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF)

Vu la délibération du 18 juin 2020 - AS_20200618_02,

Vu le projet de l'avenant à la convention joint,

Vu l'exposé des motifs,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu son rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

ACCEPTE les termes de l'avenant à la convention donnant accès à l'extranet CDAP (Consultation des Données Allocataires par les Partenaires).

AUTORISE Monsieur le Président, ou Madame la vice-Présidente à signer l'avenant

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,

Et ont, les membres présents, signé après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE.

